

# Les Echos de Saint Sat'

Juillet 2021

## Déjà un an... !

Nous pourrions, une année après l'installation de la nouvelle municipalité, égrener les réalisations, les acquis, ... C'est l'usage ! Mais au travers des différents bulletins d'information, la population Saint Saturninoise connaît les chantiers en cours ou les projets.

Gardons en tête l'objectif principal que nous avons évoqué lors de notre candidature : le « *bien vivre ensemble* ». Il faut avouer que l'essentiel reste à faire. La crise sanitaire avec la COVID 19 a tellement pesé sur la vie sociale partout en France, et bien sûr chez nous, qu'il a été difficile de mettre en œuvre des actions qui rassemblent, qui permettent le partage, le dialogue et la rencontre, mais aussi la fête !

Nous avons réussi à préserver quelques manifestations, telle que la fête de l'an passé, quelques bric-à-brac, le marché des producteurs, le spectacle de rue avec les Revelhets, une balade conviviale, ... Nous remercions les jeunes et tous ceux qui ont participé à la réussite de ces manifestations.

De très nombreuses autres ont dû être annulées ou déprogrammées. Celles qui se tiennent sous l'égide des associations, et tout particulièrement Fleur des Causses, qui a été très impactée par cette crise ; mais aussi beaucoup d'autres. Pour ce qui concerne la municipalité, un spectacle pour les enfants, la journée d'accueil des nouveaux Saint-Saturninois, et d'autres encore ont été annulées.

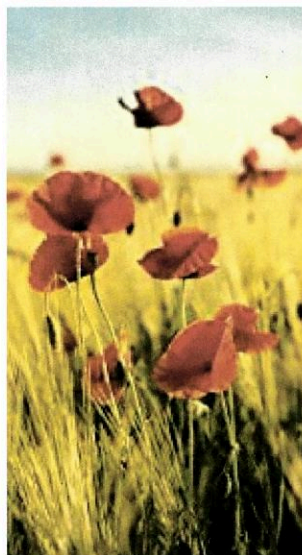
Aujourd'hui, avec la vaccination, il faut que la vie reprenne. La salle des fêtes est achevée (presque !) et avant l'inauguration officielle qui aura lieu dans l'automne, nous proposons de pendre la crémaillère « *entre nous* » le 07 août prochain en fin de journée autour d'un apéritif dînatoire.

Avec la fête portée par le Comité, nous souhaitons que ce soit le coup d'envoi d'une reprise des activités collectives qu'il convient de rétablir dans les meilleurs délais. Fleur des Causses également, avec un pique-nique organisé le 29 juin montre la voie ! Après 15 mois de perturbation de la vie sociale, il faut prendre sur nous-mêmes pour reprendre le chemin des activités collectives, ... mais on y arrive.

Merci donc à toutes et à tous, comme nous ont montré les jeunes du Comité des Fêtes et les aînés de Fleur des Causses, de remonter les manches pour aller de l'avant !

Le Maire

Yves Bioulac







## ATTENTION CANICULE



**Buvez de l'eau et restez au frais**



Évitez  
l'alcool



Mangez en  
quantité suffisante



Fermez les volets  
et fenêtres le jour,  
aérez la nuit



Mouillez-vous  
le corps



Donnez et prenez  
des nouvelles  
de vos proches

**+** Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr

### NAISSANCES :

#### **Bastien DALLO**

né le 17 février 2021

Fils de Sonia

& Alexandre DALLO



Jade & Bastien

#### **Anton CHASSALY**

né le 28 avril 2021

Fils de Marie & Vincent CHASSALY

#### **Gabin LACROIX**

né le 24 juin 2021

Fils d'Audrey & Frédéric LACROIX

### DECES :

**Fernande BRU**

le 3 mai 2021

**Marthe CALMET**

le 6 mai 2021

**Marie BOULET**

le 8 mai 2021

**Thérèse BACH**

le 17 mai 2021



#### **Epicerie**

mercredi & dimanche de 8h00 à 12h20  
les autres jours de 8h00 à 12h20 et de 15h30 à 19h00



#### **Boulangerie**

du lundi au samedi de 7h30 à 12h30



#### **Bibliothèque**

le vendredi de 15h00 à 16h30



#### **Mairie**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



#### **Bureau de poste**

du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30



#### **Déchèterie**

les lundis, mercredis & samedis de 13h30 à 17h00



## FOIRE DU 9 MAI - COMITÉ DES FÊTES -

Belle affluence tout au long de la matinée. Venu de St Saturnin et des villages voisins, les gens s'attardaient et discutaient



Merci aux producteurs pour leur participation à ce premier marché.



Matinée agréable, festive même grâce aux BALPARES. Chacun a pu discuter, écouter de la musique. C'était si bon après un an de restrictions !

Les jeunes étaient satisfaits, c'était évident... d'ailleurs ils ne se sont séparés qu'à 20h !



A midi, en partageant le verre de l'amitié, les producteurs, les jeunes et la municipalité ont exprimé leur satisfaction ; ils ont formulé le souhait de renouveler cette animation.

**Merci les jeunes !**

**Rendez-vous au prochain marché !**



## FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Les années passent et la passion de Jeanine pour le fleurissement du village ne se dément pas. Elle s'est entourée d'un groupe de bénévoles motivés et pleins de bonne humeur.

Cette année encore, malgré la pandémie et les restrictions que nous avons connues, ils ont su collecter des objets de seconde main, les proposer, le 9 mai, dans un bric-à-brac afin de récolter l'argent nécessaire à l'achat de plants de fleurs.

À la fin de ce mois de mai froid et pluvieux, sont arrivés d'agréables rayons de soleil. Aussitôt notre petite équipe s'est empressée de planter les fleurs dans les jardinières et mettre ainsi des notes de couleur partout dans le village.

De la couleur, de la gaieté, un cadre de vie plus agréable ! Ils ne manquent pas d'idées pour mettre encore plus en valeur notre environnement ; il paraît que nous verrons bientôt...

Grâce à eux, le village est plus attractif et accueillant pour les touristes et plus agréable à vivre pour les habitants.



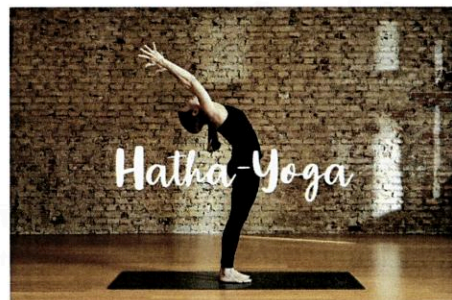
Outre la reconnaissance de la municipalité et des habitants, nos amis : Jeanine, Nanou, Nicole, Brigitte, François et Robert, peuvent être fiers de leur initiative chaque année renouvelée.

## MARIE-CLAIRE BARRES, ASSOCIATION « AUTREMENT »

Dès la rentrée de septembre cette association proposera des cours de yoga, de la méditation pleine conscience, du développement de la condition physique en général en créant du lien social :

- ❖ un cours de hatha yoga hebdomadaire dispensé par un professeur agréé qui se déroulera à la salle des fêtes (horaires et dates non définis à ce jour). Le premier cours de l'année sera gratuit et sans engagement pour présenter et découvrir cette discipline. Les tarifs vous seront présentés lors de cette soirée. Elle pourra ouvrir de nouveaux créneaux à la demande.
- ❖ elle proposera des ateliers ponctuels de méditation et d'accompagnement de la condition physique et motricité.

Le Hatha Yoga est une discipline qui s'adresse à tous quelle que soit la condition physique et l'âge avec des enchaînements de postures plus ou moins complexes adaptées aux besoins et aux limites de chacun.



L'association est en mesure de dispenser d'autres types d'activités, n'hésitez pas à nous contacter en fonction de vos besoins ou si vous avez des questions.

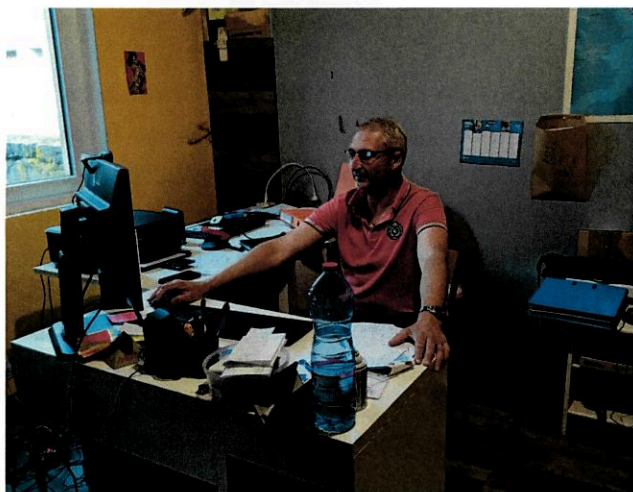
**Contacts :** Marie-Claire **07 83 58 58 21** YOGA, MEDITATION  
Océane **06 75 34 53 40** AUTRES ACTIVITES, COACHING



## PHILIPPE, RETOUR AU PAYS ET CREATION D'ENTREPRISE

Après 15 années passées loin de son village d' enfance, Philippe CAZES, 52 ans, a décidé voilà 5 ans, de revenir à St Saturnin et d'y installer son entreprise.

Avec Françoise, son épouse, ils ont réalisé d'importants travaux dans l' ancien abattoir du grand-père Cazes. Ils y ont aménagé leur appartement et, au rez-de-chaussée, le bureau de sa société.



Auparavant, en 2000, Philippe avait suivi une formation de Coordonnateur Sécurité Conception et Réalisation suite à laquelle il a travaillé pendant 15 ans, dans la SARL Calliespace Création.

Là il coordonnait toutes les actions de réglementation et de prévention sur les chantiers (publics ou privés) où officiaient des entrepreneurs ou des travailleurs indépendants ; il « rapportait » directement au maître d'ouvrage en charge du chantier sur lequel il intervenait.

En 2016, de retour à St Saturnin, Philippe rejoint la société CBD (Coordination Bassin Dourdou). Pour diversifier son activité, il suit une formation de diagnostiqueur amiante ; cette certification répond à un cahier des charges très précis et normalisé. Au travers de cette spécialité, Philippe intervient auprès des particuliers et professionnels qui ont obligation de détecter la présence d'amiante avant de réaliser des travaux ou une démolition. En effet l'amiante a été interdite en 1997 compte tenu de sa dangerosité pour la santé. Or des biens construits ou rénovés avant cette date peuvent contenir ce matériau dangereux d'un point de vue sanitaire : c'est lorsqu'elle est endommagée et divisée en particules que l'amiante représente un risque majeur. En cas de détection lors d'un chantier, le responsable a l'obligation légale d'en informer ses personnels sous peine de s'exposer au délit de mise en danger volontaire de la vie d'autrui.

Il est donc important de réaliser un DTA (Dossier Technique Amiante) pour tout immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997. Philippe est apte à le réaliser, dans les habitations, les entreprises, les bâtiments publics, industriels, ceux recevant du public et aussi les parties communes des immeubles collectifs d'habitation. Le propriétaire du bien doit tenir à jour ce DTA et le rendre accessible et consultable pour tout occupant de l'immeuble.

De plus Philippe effectue des « mesures d'empoussièrement » : activité qui consiste à détecter dans l'air ambiant d'un local, des particules pouvant représenter un risque majeur pour la santé des travailleurs (amiante bien sûr mais aussi poussières chimiques, etc.). Pour ce faire des prélèvements sont effectués soit dans le cadre de travaux de démolition comme après l' incendie du bowling du Rouergue ou de surveillance comme au magasin Gédimat à Millau (deux exemples de sites où Philippe est intervenu).

N' oublions pas Françoise, son épouse, qui fait partie de l' aventure puisqu' elle est conjointe collaboratrice : c'est elle qui fait les devis, les factures, les déclarations... Élément indispensable pour le bon fonctionnement de l'entreprise !

Retour au pays et création de son entreprise : doublé gagnant pour Philippe et Françoise allient qualité de vie et travail en milieu rural.





## LA MAISON DE ZELIE



Dans le hameau d'Orbis, Bernard Argentier a rénové un petit corps de ferme familial pour en faire un gîte : « La Maison de Zélie » en souvenir de sa grand-mère paternelle. Le charme du corps de ferme a été conservé : pierres apparentes, chemin pavé à l'entrée, charpente traditionnelle. Cet hébergement a obtenu très vite le label « Gîte de France » ; il est classé actuellement « 3 étoiles ». Cela fait maintenant 15 ans que Bernard accueille ses hôtes toujours avec le même engouement.

Ce gîte de 120 m<sup>2</sup> propose 3 chambres et peut accueillir de 6 à 8 personnes, essentiellement des familles. Nombreux sont les vacanciers qui viennent se ressourcer à Orbis, entre proximité et isolement. « La Maison de Zélie » est appréciée, entre autres, par les amoureux de la nature et par les randonneurs.

Aujourd'hui, ce bien appartient à Claire, fille de Bernard ; il est question d'aménager, prochainement, une partie supplémentaire pour augmenter la capacité d'accueil.

Plus d'informations et visite virtuelle sur : [www.giteorbisvalleedulot.fr](http://www.giteorbisvalleedulot.fr)

## LE CHÂTEAU DE GRUN

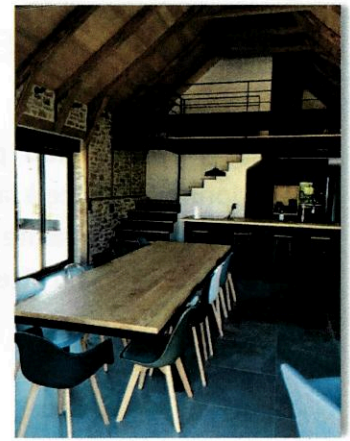


Le Château de Grun appartient à la famille Chassaly Jean-Louis. Une partie de cette demeure du XVII<sup>ème</sup> siècle a été aménagée en Grand Gîte de caractère, très spacieux, pouvant accueillir 12 personnes. Cette demeure offre le charme de l'ancien avec pierres apparentes et, en prime pour les périodes estivales, beaucoup de fraîcheur.

Depuis 36 ans, Jean-Louis et Marie-Thérèse accueillent des hôtes avec enthousiasme. Ils aiment leur faire découvrir le Château, ce beau patrimoine, et aussi leur parler de notre région et de ses attraits. Ce sont des discussions, des échanges enrichissants et constructifs. L'entente est si présente qu'elle continue au-delà du séjour : envois de cartes postales et aussi invitations à venir découvrir d'autres régions. Des liens se créent grâce au gîte.



## LA GRANGE DU CANTON



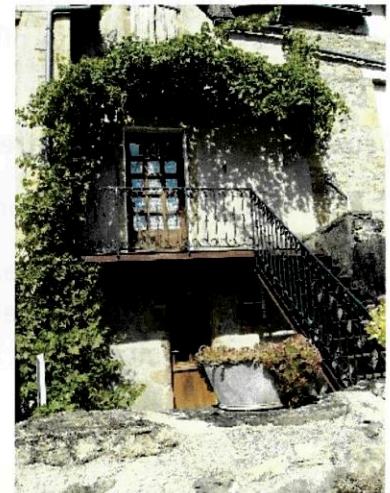
A Saint Saturnin, près du carrefour « du Canton » se trouvait un grand bâtiment agricole qui pendant longtemps a abrité ovins et fourrage. Son propriétaire, Benjamin Volpelier, l'a rénové et en a fait un gîte : « La Grange du Canton ». Certes il a fallu un important travail de rénovation mais le résultat obtenu est remarquable. On retrouve dans le bâtiment actuel, l'authenticité de l'ancien à l'extérieur et une touche de modernité alliant confort et charme à l'intérieur.

La Grange du Canton accueille des hôtes depuis août 2020. C'est un gîte contemporain pouvant recevoir 14 personnes ; il propose 3 chambres et un dortoir. Les hôtes disposent d'une salle de jeux (billard, ping-pong, baby-foot) ainsi que d'un grand espace extérieur pour pétanque ou jeux de ballon. Ils ont également la possibilité de visiter la ferme et de participer à la traite des brebis.

Après un an de locations, Benjamin a reçu la distinction de « Superhost » par l'un des plus grands sites d'hébergeurs au monde.

Plus d'informations sur : [www.lagrangeducanton.fr](http://www.lagrangeducanton.fr)

## LA MAISONNETTE



En sortant de Saint Saturnin, sur la route du Bousquet, se trouve le gîte « La Maisonnette » de Léa Argentier. Cette maison ancienne, entièrement rénovée peut accueillir de 2 à 4 personnes ; ce gîte est classé 2 étoiles.

Depuis maintenant 10 ans, Léa reçoit ses hôtes dans l'accueillante « Maisonnette ». Elle se fait un plaisir de leur indiquer les activités et animations aux alentours ainsi que les lieux à visiter absolument. Cette demeure est appréciée pour sa situation dans un coin calme et paisible de Saint Saturnin, loin de la circulation. Les hôtes aiment bien la petite promenade à travers le village pour aller à la boulangerie et à l'épicerie.



## INSTALLATION DE L'EAU DERRIERE LE CIMETIERE

Ça y est, l'installation pour l'utilisation de l'eau de source qui arrive derrière le cimetière est opérationnelle. Grâce à la mobilisation de la CUMA Saint Saturnin de Lenne et de plusieurs agriculteurs, une cuve d'une capacité d'environ 20 000 litres a été installée, avec une pompe haut débit afin de minimiser le temps d'attente des utilisateurs.

Il convient d'être précis quant à la nature du service créé à l'attention des gens de la commune : il ne s'agit pas d'un droit d'eau car lorsque la source se tarit, comme cela arrive parfois fin août-début septembre, la disponibilité de l'eau ne sera pas assurée. I



Il s'agit donc de pouvoir disposer de l'eau de la source, comme par le passé, en réduisant autant que possible les temps d'attente, afin que jardiniers et agriculteurs puissent bénéficier de ce service en bonne harmonie.

Deux éléments vont permettre d'améliorer ce service :

- ✚ Le débit, qui comme évoqué sera beaucoup plus important,
- ✚ Deux accès à l'eau : l'un par la cuve et la pompe mises en place ; l'autre par le robinet qui était déjà présent. Ainsi, une citerne d'abreuvement d'un troupeau pourra être remplie simultanément avec une cuve d'arrosage de jardin.

La Municipalité remercie tout particulièrement les personnes suivantes, sans lesquelles les projets de distribution de l'eau n'auraient pu aboutir :

- **Nicolas VOLPELIER**, qui a fédéré toutes les énergies pour coordonner le projet et le finaliser
- **Rémi PONOMAREFF**
- **Christophe POUGET**
- **Dominique GAY**
- **Jean-Marie CHASSALY**
- **La famille Puel du Rey**

... tous les adhérents de la CUMA de St Saturnin-de-Lenne



**A LIRE**

# **LE REGLEMENT**

## **Quelques règles doivent être précisées pour l'utilisation de l'eau :**

### **Utilisation de l'eau :**

- Seules les personnes disposant d'un bien sur la commune, en propriété ou en location, pourront bénéficier des infrastructures mises en place,
- Cette eau est réservée à :
  - l'arrosage des jardins et les usages privés,
  - l'abreuvement des troupeaux.
- Ainsi, l'arrosage agricole, le lavage des voitures sur le site et tout autre usage professionnel est interdit
- Chacun veillera à un usage raisonnable de l'eau afin de permettre aux autres d'en user également.

### **Règles de vie :**

- Chaque utilisateur veillera à ce que son véhicule ne gêne pas l'accès à l'eau à un deuxième véhicule,
- Il est impératif d'arrêter la pompe en fin de remplissage d'une cuve ou de tout récipient. **Le non-respect de cette règle peut entraîner la perte du droit d'accès au site,**
- Chacune ou chacun veillera à l'entretien et à la propreté du site, et d'une manière générale à son respect,
- Les mélanges avec tout produit de quelque nature qu'il soit (pesticide, désherbant, ...) sont interdits sur le site.

### **Incidents de fonctionnement :**

- Tout incident de fonctionnement sera signalé à la mairie qui fera intervenir un professionnel qualifié,
- Sauf autorisation expresse de la mairie, les usagers n'interviennent pas sur les matériels mis à disposition.

Chacune ou chacun pourra constater que ces quelques règles découlent du bon sens et qu'il est dans l'intérêt de toutes et tous de les respecter. Nous sommes confiants dans le civisme de chacune et chacun.

Nous vous souhaitons un bon usage de ces installations et remercions tout particulièrement Nicolas VOLPELIER pour son engagement afin de mener à bien ce projet, ainsi que les agriculteurs, qui avec volontarisme, se sont engagés dans cette action d'intérêt général!

Merci donc à toutes et tous ...



## CHEMIN DU MONTILLAS

Sous la responsabilité de Nicolas VOLPELIER, Adjoint responsable de la voirie, le chemin du Montillas a été réhabilité avec principalement, deux enjeux :

- Bien sûr, l'accessibilité des parcelles desservies, car le chemin était particulièrement défectueux notamment après les orages importants de l'année passée ;
- La maîtrise de l'eau qui se déversait à partir du chemin sur la voie communale reliant le Montillas à Miège Sole puis sur la RD 202.



Cette maîtrise de l'eau a été rendue possible grâce à l'acceptation par les riverains que cette eau soit déversée sur leurs parcelles respectives au niveau des différentes rigoles de déversement latéral empêchant ainsi le ruissellement.

Là également, la municipalité remercie plus particulièrement les familles de Jean GILHODES et de Pierre CAZES.

Nous appelons tous les usagers de ce chemin à veiller à son bon maintien et à son entretien afin de pérenniser les aménagements réalisés.

## SALLE DES FETES, LES TRAVAUX... C'EST FINI !

Sept mois après le lancement de la rénovation de la salle des fêtes, le 23 novembre dernier, les travaux touchent à leur fin.

Depuis plusieurs semaines les artisans se bousculent et s'enchaînent : les peintres, électriciens, menuisiers, plombiers et carreleurs se relaient pour que le chantier avance et soit terminé au début de l'été.

Un mariage est prévu le samedi 10 juillet et nous nous sommes engagés à ce que la salle soit opérationnelle. Ce sera le cas !



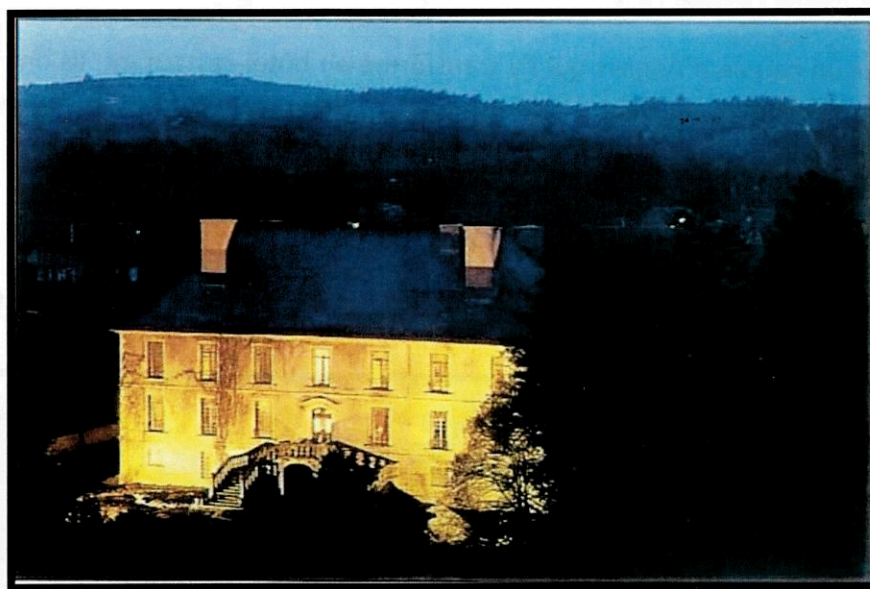
Chaque citoyen a pu découvrir l'intérieur de la salle lors du premier tour des élections départementales et régionales. Un grand nettoyage avait été fait le vendredi 18 juin par les artisans, pour que les deux bureaux de vote puissent y être installés. Les contraintes sanitaires actuelles ne nous permettaient pas la tenue de deux bureaux dans les locaux de la mairie, il était donc essentiel que ces élections puissent être organisées dans la salle des fêtes. Ainsi les St Saturninoises et St Saturninois ont pu découvrir leur salle en « avant première ». Reste maintenant à finaliser l'aménagement extérieur avec le bardage métallique qui doit arriver bientôt... et quelques fleurs qui égayeront l'entrée. A l'automne il faudra choisir un arbre et le planter à l'emplacement prévu.

**Vous êtes invités le samedi 7 août 2021 à partir de 18h30 pour « prendre la crémaillère » autour d'un apéritif.**



## LE CHATEAU DE SAINT SATURNIN

(source : Louis Costes, mémoire d'un ancien)



C'est vers 1806 que M. Jean Antoine Alexandre Buré de Lamathe, propriétaire foncier, fit construire, au milieu du village de Saint Saturnin, cet énorme bâtiment rectangulaire connu maintenant sous le nom de « château ». Il n'eut pas le temps de l'habiter, ni même de l'achever. En effet, étant monté sur la charpente de la toiture pour vérifier le travail de ses ouvriers, il glissa, fit une chute de quinze mètres et s'abattit sur le sol. Il décéda le 3 octobre 1807.

M. de Lamathe ne laissait aucun héritier direct de sorte que, pendant plus de cent ans, le « château » resta inachevé, sans escalier intérieur.

Au temps de Jules Ferry, on y installa, vaille que vaille, l'école libre des garçons ; c'est là que nos parents, à nous les « anciens » de Saint-Saturnin, ont appris à lire et à écrire.

La succession Lamathe passa, en ligne collatérale, à la famille Castel, puis, pour une partie, à la famille Tabart, notaire à Saint-Saturnin-de-Lenne et ensuite notaire à Laissac. Ce M. Tabart possédait des terres qui étaient gérées par des fermiers. C'est ainsi que M. Costes Etienne, Jean-François, Aimable (mon arrière-grand-père) et son fils Costes Etienne (mon grand-père) quittèrent le fermage qu'ils tenaient aux Crozes et prirent le fermage des terres de M. Tabart. Ainsi, dans les années 1900, ils vinrent vivre dans les locaux du « château » appartenant à Maître Tabart. D'ailleurs on avait coutume d'appeler mon arrière-grand-père : Etienne del Castel.

C'est dans le « château » qu'eut lieu, en 1907, le repas de noces de Costes Etienne, mon grand-père, et Brouzes Germaine. C'est dans ces locaux que naquirent trois enfants de ce couple : Jean en 1908, Joseph (mon père) en 1911 et Noëlla en 1914. C'est aussi dans ces locaux que ma grand-mère, Germaine, faisait chauffer la gamelle des écoliers venant des hameaux alentours (l'école des garçons se tenait au « château » comme dit au-dessus).

Entre les deux guerres, un enfant du pays, M. Louis Bel, se rendit acquéreur du « château » ; il le fit très somptueusement aménager en résidence privée.

Etant enfant, j'ai eu le privilège d'y passer des après-midis à jouer avec les petits-enfants de M. Louis Bel. Une grande partie du sous-sol était aménagée en salle de jeux. Le goûter servi par Mme Bel dans la grande cuisine du « château » était délicieux (grandes tartines de confiture, gâteaux, ...) ; j'en ai encore l'eau à la bouche. Le parc semblait immense à nos yeux d'enfants (j'ai su plus tard qu'il avait une superficie d'un hectare). Là nous inventions toutes sortes de jeux tout en étant en sécurité, bien à l'abri !



Par la suite, ce bel immeuble est devenu propriété de l'Association « Chez Nous », œuvre de protection de la jeune fille, dirigée dans Les Landes, au Boucau, par une Aveyronnaise dévouée : Melle Lacombe. Par la suite, les normes de sécurité exigées pour un tel établissement, ont contraint cette Association à se séparer du « château ».

Alors, il fut acquis par un couple d'Anglais qui l'a transformé en hôtel-restaurant. Ils ont investi beaucoup d'argent dans son aménagement pensant peut-être que l'arrivée de l'autoroute A 75, leur amènerait une clientèle. Mais ce ne fut pas le cas et ils furent déclarés en faillite.

Par la suite, le château fut mis en vente par adjudication.

**Photo de l'école de Saint--Saturnin entre 1919 et 1926. L'école avait lieu au « château ».**



Cette photo a été prise en 1921 : mon père, Joseph Costes que l'on voit en n° 2, avait alors 11 ans.

Peut-être reconnaissez-vous un écolier sur cette photo...

Dans ce cas, ce serait sympa de nous le faire savoir (pour simplifier votre tâche, un n° accompagne chaque enfant dans la photo ci-dessus). Vos réponses peuvent être déposées à la Mairie (boîte aux lettres).

Merci.



## EXPO PHOTOS

### « Voyage en humanité, 25 ans de pérégrinations photographiques » de Laurent SALEH

Laurent Saleh est un voyageur infatigable ; il a parcouru le monde « de la Corne de l'Afrique au cercle polaire, de l'Amérique du nord aux lacs de Finlande ». Au cours de ses voyages, il a enregistré de très nombreuses images : paysages tout d'abord puis « clichés de rue ». Ce sont ces images, « ces instants de vie » qu'il nous invite à contempler dans l'exposition qu'il présente en Mairie.



A voir tous les jours, à compter du 2 juillet 2021, de 9h à 18 h

## NANETTE PAR SEVERINE SARRIAS



Judi 29 juillet venez assister au spectacle conté de Séverine Sarrias,

« *Nanette ou l'arbre merveilleux* »

Participation libre



## DUO LARGUEZA EN CONCERT



**Roselyne COURTIAL**  
Mezzo soprano

Le duo Largueza réunit la mezzo-soprano Roselyne Courtial et le pianiste Stéphane Berrone.

Depuis une dizaine d'années, ces deux artistes sillonnent la région pour y donner des récitals de chant lyrique et piano de grande qualité. L'acoustique naturelle de nos belles églises sublime parfaitement la voix lyrique de la mezzo-soprano, voix grave, chaleureuse, puissante dans l'aigu et d'une grande expressivité.

Berlioz, Gounod, Haendel, Rossini, Tchaïkovsky, Saint-Saëns...



**Stéphane BERRONE**  
Piano

**Samedi 21 août**

**à 21h**

**Eglise de**

**Saint Saturnin-de-Lenne**

Participation libre



# GRANDE FÊTE D'ÉTÉ LES 16 – 17 – 18 JUILLET 2021

## Vendredi 16 juillet

A partir de 18 h : **Marché de Producteurs** en nocturne, avec le groupe Balparès



## Samedi 17 juillet



15h : **Concours de Pétanque** en doublette

19h30 – 22h : **Apéro – concert** avec Sébastien Potrich

Saucisses / Frites

## Dimanche 18 juillet

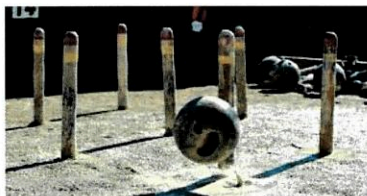
8h : Déjeuner aux **Tripoux**

15h : Rampeau de **Quilles**

15h – 17h : Promenade à **Poneys**



et



19h30 : **Apéro – concert** avec le groupe Zodyac

20h : Repas **Cochon grillé / Aligot**

23h **FEU D'ARTIFICE**

